L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE ORLEANS SAMEDI 11 AOUT 1855.

Imprimé et publié par
F. WEISSE & Cie.
Editeurs-Propriétaires:
E. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUFLEGER. S. HARBY.
No 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 11 AOUT.

Les Partis en Louisiane.

Quoique l'on fasse, il est difficile, au [illegible] de la lutte des partis, de s'isoler dans l'indifférence et de marcher dans la voie [illegible] s'est tracée sans se laisser distraire par les mille rumeurs de la place publique. La désorganisation du parti whig [illegible] fait une situation indépendante. Nous échappons au despotisme du pro[illegible] aucun engagement n'enchaîne notre libre arbitre. N'étant liés vis-à-vis d'aucune association, nous sommes parfaitement placés pour porter un jugement impartial sur les partis et leurs tendances. Néanmoins ce rôle de juge désintéressé [illegible] ingrat; quand les partis sont aux [illegible] sur le terrain brûlant des intérêts [illegible] ils sont peu disposés à écouter [illegible] la raison et ils rangent parmi [illegible] tous ceux qui ne leur ont [illegible] une obéissance absolue. Avant [illegible] la campagne, si nous continuons [illegible] tenir en dehors de la mêlée et en [illegible] contre la passion qui égare, les Démocrates et les Américains nous signaleront comme leurs adversaires. Cette perspective [illegible] effraie guère et nous persisterons jusqu'au bout, malgré les clameurs des uns et les protestations des autres, [illegible] ligne de conduite que nous [illegible] imposée.

[illegible] plus loin une lettre fort [illegible] d'un Américain à M. Benjamin [illegible] sans dire que notre correspondant [illegible] placé au point de vue qu'il lui a [illegible] et que nous lui avons laissé [illegible] liberté d'appréciation. C'est [illegible] seul moyen d'éclairer parfaitement [illegible] question. Les opinions qu'exprime [illegible] sont les siennes et ne nous [illegible]. La nôtre, si on nous [illegible] au sujet de M. Benjamin, [illegible] c'est qu'il eût dû s'abstenir. [illegible] dans le débat a été mal[illegible] plus d'un rapport. Empê[illegible] à l'étranger [illegible] nouvel ordre politique, il [illegible] M. Benjamin doit [illegible] position qu'il occupe [illegible] whigs qui l'ont toujours [illegible] et il y a eu de sa [illegible] un parti auquel [illegible] presque tous ses anciens [illegible]

[illegible] la question au point [illegible] de vue du sentiment [illegible] M. Benjamin, si [illegible] l'Union n'y eût [illegible] d'adhérer au [illegible] Notre honorable sénateur [illegible] de rester en dehors [illegible]

[illegible]

ASSEMBLEE
Du Parti Américain
Dans la paroisse Lafourche.

[illegible] assemblée du Parti Américain à [illegible] courant, à Thibodeaux, et a [illegible] grand concours de [illegible]

[illegible] à sept heures et demie [illegible]

Président:
C. WHITE, Maire de Thibodeaux.
Vice-Présidents:
[illegible] — E. E. KITTRIDGE,
[illegible] — R. S. DARDEN,
[illegible] — L. DANNIS,
[illegible] — L. BOUDREAUX.
Secrétaires:
R. VERRET, — W. H. HAGAN.

[illegible] après avoir expliqué le but de [illegible] et adressé [illegible] paroles chaleureuses [illegible] de la Nle Orléans qui avaient [illegible] l'invitation des habitants [illegible] Lafourche, présente à l'assemblée le [illegible] du Parti Américain à la place du Gouverneur, M. CHARLES DERBIGNY, dont la présence est accueillie par de vifs applaudissements.

M. Derbigny explique sa position vis-à-vis de [illegible]. En 1845, le parti américain [illegible] la candidature de gouverneur [illegible] devoir accepter; il savait qu'il [illegible] pas à mes convictions et le sentiment [illegible] que devait à la Louisiane lui [illegible] des considérations personnelles [illegible] Derbigny, je [illegible] pas vivre assez long-temps pour le [illegible] fort et assez bien organisé qu'il l'est [illegible] la question de religion, on a [illegible] parti américain était opposé à [illegible] catholique, que les catholiques étaient [illegible] à cause de leurs croyances. Concitoyens, s'est écrié M. Derbigny, j'ai toujours [illegible] le parti américain une position [illegible] me permet de vous affirmer [illegible] Louisiane d'anciens [illegible] catholiques. Mes ancêtres étaient catholiques; je suis catholique, ma famille est catholique [illegible] pas de place au monde qui me le [illegible] parti eût op[illegible] catholique, aurait-il mis un catholique [illegible] de ses listes?

M. Derbigny se retire au milieu des bourras[illegible]

M. GEORGE EUSTIS JR. succède à M. Derbigny. L'orateur parle du parti démocrate qui n'a pas, dit-il, le droit d'accuser le parti de [illegible] qu'il n'est composé que de quelques [illegible] whigs mécontents. M. Andrew Jackson [illegible] de cette école, le seul but qu'un puissant [illegible] Américains. C'est un sentiment naturel et [illegible]

[illegible] honorable qui se retrouve chez tous les peuples. La France est gouvernée par les Français, l'Espagne par les Espagnols, l'Angleterre par les Anglais; pourquoi les Etats-Unis, seraient-ils le seul pays qui ne serait pas gouverné par ses enfants? M. Eustis explique les causes qui ont amené la formation du parti. Ce parti n'a pas de haine contre les étrangers; il leur accorde des droits et des privilèges dont ils ne jouissent pas chez eux, mais il pense que les Américains peuvent mieux gouverner leur patrie. Quant à l'exclusion des catholiques, c'est une calomnie; le neuvième article de la plateforme le prouve. Concitoyens, a dit l'orateur en terminant, au nom de notre liberté menacée, de notre nationalité qui disparaît, faites votre devoir en novembre prochain. La Louisiane espère que ses enfants ne l'oublieront pas à l'heure du danger.

Ce discours est couvert d'applaudissements.

M. BERNARD MARIGNY est présenté à l'assemblée. Le vénérable orateur dit qu'il n'est pas venu au meeting pour faire de l'éloquence, mais pour faire connaître sa position. (La lettre que M. Marigny a publiée dernièrement dans l'*Abeille* explique sa position mieux que ne le pourrait notre rapport.) Il touche à la question de religion. N'est-il pas ridicule de prétendre que la religion catholique est menacée quand elle est protégée par trois puissants boucliers: la Constitution des Etats-Unis, la Constitution de l'Etat et le traité conclu, le 30 avril 1803, entre la France et le gouvernement américain, lors de la cession de la Louisiane.

M. Marigny parle de la question de l'esclavage. On ne trouvera jamais, dans les deux chambres du Congrès, une majorité assez forte pour rappeler la loi qui règle cette question, encore moins un président pour sanctionner le rappel, et il faudrait les deux tiers des voix du Sénat pour dominer le veto; or les Etats à esclaves comptent trente sénateurs.—L'orateur s'étend longuement sur la question des *swamp lands*. Ce département, s'il était bien dirigé, serait pour l'Etat une source de revenus immenses. Il est probable qu'une partie des fonds provenant de la vente de ces terres servira à achever le chemin de fer des Opelousas.

Le manque d'espace nous force de nous arrêter ici.

Le discours de M. W. CHRISTY et celui de M. LE DUVIGNAUD sont chaleureusement applaudis. Nous regrettons vivement de ne pouvoir donner une analyse du discours remarquable de M. DUVIGNAUD.

Le Président lit les résolutions suivantes qui sont adoptées à l'unanimité:

1. Le parti Américain des paroisses Lafourche, Assomption et Terrebonne, représenté au Grand Barbecue, à Thibodeaux, le 9 août 1855, approuve et adopte la plate-forme votée par le Grand Conseil de l'Etat, à la Nle-Orléans, le 4 juillet 1855.

2. Nous croyons non-seulement que la plateforme du parti Américain de la Louisiane est, plus que tout autre, de nature à maintenir l'Union des Etats, mais que c'est *la seule* qui puisse conserver pour toujours notre glorieuse Union telle qu'elle est.

3. Le parti Américain des paroisses Lafourche, Assomption et Terrebonne fera tous ses efforts pour faire triompher ses principes et y restera fidèle jusqu'au dernier moment.

Puis est venu le Barbecue auquel tout le monde a fait honneur.

Lettre d'un Américain
A M. J. P. BENJAMIN.

I.

Votre lettre sur les questions politiques du jour a fait beaucoup de bruit. A la campagne comme à la ville, on se demande pourquoi et dans quel intérêt vous l'avez écrite.

J'étais absent quand elle parut. Mais il y avait déjà quinze jours que vos intimes l'annonçaient à voix basse. Je l'attendais, par conséquent, comme une œuvre méditée dans le silence, faite à bon dessein. Je vous y ai reconnu d'un bout à l'autre. Elle est pleine de vos habiletés et de vos finesses; vos desseins, j'en suis sûr, sont profonds, mais votre œuvre est d'une étrange légèreté. Vous y dites tant de choses surprenantes que vous ne riez bien tout le premier si on les acceptait comme paroles d'évangile.

En premier lieu, monsieur, parlons de votre droit d'initiative, de votre autorité. Etes-vous bien l'homme que nous devons consulter dans un moment de crise publique? Qui êtes-vous aux yeux du pays?

Vous êtes l'un des Sénateurs de la Louisiane; vous avez une réputation établie; vous êtes une célébrité au barreau, une notabilité en politique. Une position comme celle-là peut donner de l'importance à votre lettre.

Eh bien, monsieur, je vous le dis sans détour, malgré tout cela, vos antécédents ont déjà un vert pour vous le tombeau, et votre lettre d'aujourd'hui ne guère faite pour vous en retirer.

Vous voulez que le pays sache que vous condamnez le parti Américain; vous voulez l'éclairer sur les périls qui ressortent des doctrines de ce nouveau venu dans le champ de la politique.

Ce champ, vous l'avez assez longtemps exploité à votre profit et au profit de vos amis. Vous le connaissez bien; je suis où votre avis. Continuez à piocher et à faire votre chemin, tant mieux; le public applaudira, il aime le succès. Mais alors que votre parole devient sacerdotale, que vous vous posez en juge et aspirez à être arbitre, on a le droit de discuter le poids de la personnalité qui se jette si ambitieusement dans la balance des partis.

Donc, je le demande, qui êtes-vous? N'êtes-vous pas un des premiers organisateurs de la fraude électorale dans notre Etat? Ne seriez-vous pas, par hasard, l'illustre inventeur du droit de suffrage appuyé sur les *cab licences*? N'êtes-vous pas enfin l'un de ces coryphées des anciens partis, contre lesquels les populations s'élèvent de toutes parts avec tant de spontanéité et d'unanimité? Ah! vous parlez aujourd'hui de Constitution violée et de droits méconnus. Vous parlez trop tard. La doctrine nouvelle consiste à quelle vous vous armez de votre nom et de votre talent! est l'œuvre de vos fautes. Malgré vous, elle marchera à ses destinées, juste châtiment des turpitudes du passé, témoignage impérissable de l'honnêteté publique.

Votre but était de sonner le tocsin aux oreilles de quelques whigs et de les ameuter encore autour de vous. On ne croit plus en votre sagesse; vous devez rester sans influence. N'êtes-vous pas l'un de ces chefs indiscrets qui ont amené le parti whig à sa perte, en violentant ses instincts, en lui faussant sa mission? Vous avez été l'apôtre du radicalisme le plus effréné, au moment où les plus saints devoirs de parti conservateur commençaient à se dessiner aux yeux du pays alarmé. Vous vouliez le pouvoir, que vous importait le reste! Vous avez tout sacrifié aux faux dieux, à ces dieux qui nous inspire que des malheurs. Et votre parti a naufragé, et la raison publique trompée, nous avons marché avec enthousiasme à l'abîme, guidés par vous et les autres. Croyez-vous que les débris de ce grand parti, que vous avez vus de vos mains, vous écoutent encore avec confiance?

Votre lettre a deux parties. Dès l'abord vous vous occupez de la question de l'esclavage,—précaution à l'aide de laquelle vous déguisez mieux les coups portés plus loin. Le fait est que vous nous faites voir si le vaisseau [illegible] sous d'assez bonnes couleurs. Si les faits sont aussi aggravants que vous les présentez, je m'étonne que vous ayez attendu si long-temps pour nous les découvrir. Votre devoir était de nous éclairer de suite sur les calamités qui frappent presque à nos portes. Ce que vous avez fait, au contraire, devait nous plonger dans la sécurité la plus douce. Vous avez abandonné votre poste à l'heure du danger; vous avez suivi Washington pour les mers de l'Amérique du Sud; vous avez déserté l'enceinte du Sénat au moment où les ennemis aiguisaient les armes à l'œuvre, et vous avez couru les aventures dans je ne sais quel archipel, à la recherche d'un nouveau guano. Après cela, comment voulez-vous que nous ajoutions foi aux lugubres histoires que vous nous écrivez aujourd'hui?

Assurément, rien n'est plus vrai que les agitations et les impiétés du *Free Soilism*. Mais qu'y a-t-il de plus net, de plus hardiment audace, que la doctrine nationale du parti Américain sur la question de l'esclavage? Au foyer des fanatiques et au fort même de leur fureur, l'Ordre a solennellement jeté sa parole au nom de l'Union, en faveur de nos droits constitutionnels. Que voulez-vous de plus? Le ne sont pas à le se promener, ceux-là, aux îles Chinchas à l'heure terrible de l'épreuve. Selon votre lettre, la crise marche avec fureur. Une tempête sociale se prépare. Et quand tout craque à la fois, au milieu des ténèbres et de la confusion d'une telle situation, il est de donc rien que de rester ferme, inébranlable dans ses convictions, tel que le Conseil National à Philadelphie, mettant sous les vainqueurs de la Constitution, enseignant à la nation que l'Union doit passer avant tout?

Vous plaignez-vous que quelques Etats aient protesté? Ceci ne serait pas honteux au bon sens pratique qui vous distingue. Il faudrait que l'esprit du *Free Soilism* fût mort aussi pour que dans certaines quantités du Nord, pour que des réactions partielles ne s'y manifestent pas. Vous le pouvez espérer un parcel miracle. Mais, voici les lire le programme de parti de d'hier, si précis dans ses vœux, si courageux dans ses opinions. Il vous le préconise de l'Union. Les perturbateurs et les fauteurs de guerre civile sont hommes communs des sacrilèges; et les bienfaits et les adhérents de la fraternité nationale sont érigés en dogme. Nous sommes des libres. Un langage nouveau est la révélation de l'avenir. Le génie de ce parti américain va s'en servir pour estamper le mal et réduire les traîtres à l'impuissance.

Voilà le parti que vous attaquez. Dans quels desseins venez-vous le combattre? Est-ce pour ressusciter le parti whig? Un bien, est-ce pour donner un gage de votre adhésion au parti démocrate? Vous repoussez ces suppositions. Vous voulez autre chose; vous demandez l'établissement d'un parti du Sud. Tentative puérile! La concevable aberration! Un tel parti serait à jamais condamné à une lutte inutile, et au premier jour serait celui de son extinction. Votre étendard deviendrait une oriflamme de guerre civile, le drapeau rouge de l'Amérique. Le jour que le Sud en masse s'alignera contre le Nord, nos libertés s'en iront aux quatre vents du ciel, la République s'écroulera avec fracas, et le choc que vos complaisants démontrez, cause provoquerait pour notre nom un abîme d'où l'histoire ne pourra le retirer que taché de sang. Que vous êtes loin, monsieur, de la réputation que vous portez.

Evidemment ce rêve n'est pas sérieux. Il y a quelque chose que vous ne dites pas, vous n'êtes content de rien. Le parti Américain vous ferme ses portes, parce qu'un étranger ne peut encore y entrer. Votre dépit a fait éclat, et j'y trouve l'excuse de votre emportement. Vous avez invoqué instinctivement la Terreur au profit de votre tactique. J'aborderai une autre fois les griefs que vous formulez dans la seconde partie de votre lettre. Je ne dégénérerai sur ce [illegible] responsabilité et je puis parler avec franchise.

LES MOHICANS.—L'abondance des matières nous force de renvoyer à lundi la suite des Mohicans.

INCENDIE.—Hier vers dix heures et demie du soir un feu a éclaté dans les étages supérieurs du grand magasin de marchandises sèches de [illegible] Chartres [illegible]

SENATEUR.—Le colonel G. W. ALLAN a été désigné par le parti Américain comme candidat pour représenter au Sénat de la Louisiane le district composé des paroisses Ouest Baton Rouge, Pointe Coupée et Ouest Feliciana.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES
Spéciales à l'Abeille.

SUITE DES NOUVELLES D'EUROPE.

La Crimée.
Marché Etranger.

New York, 8 août—Les nouvelles, par le Baltic, sont de quelque intérêt. Voici le sommaire de ce qu'il y a de plus remarquable.

La Crimée.

Le bruit courait qu'Omer-Pacha et le général Siagr... avaient donné leur démission.

Les Français continuent leurs travaux d'approche contre la ville; les Russes s'occupent activement, de leur côté, à fortifier tous les points importants de défense.

Les Anglais avaient détruit le pont de bateaux à Genitschi.

Les Russes sont encore près de Kars, où l'armée turque est concentrée. Les Russes ont l'intention d'attaquer en même temps Kars et Erzeroum.

Des troupes partent à chaque instant de Constantinople pour différents endroits.

Il y a eu peu de choléra dans l'armée alliée.

Dans la nuit du 13, le feu des Russes a détruit des batteries que les Français avaient érigées récemment.

Les dernières nouvelles de la Crimée annoncent que les Russes ont fait une sortie le 24 du mois dernier, et ont été repoussés.

On disait qu'il se préparait une expédition secrète pour forcer l'entrée de la baie de Sébastopol, tandis que l'armée de terre donnerait l'assaut à la ville.

Le général russe Todtleben est mort.

Le Danube.

Les alliés continuent à faire des préparatifs pour une campagne sur le Danube. Une division française débarquera à Varna, dans ce but, dans le mois d'août.

Révolte à Constantinople.

Les bachi-bazouks se sont révoltés à Constantinople, mais cela n'a rien été.

Insurrection en Tripoli.

Une insurrection formidable a éclaté parmi les Arabes en Tripoli, par suite de la rareté des vivres et du taux élevé des taxes.

Russie.

Les Russes fortifiaient l'embouchure de la rivière Don, et en bon état militaire.

Naples.

Le roi de Naples a défendu l'exportation des grains en Crimée.

Autriche.

La diète germanique accepte les propositions de l'Autriche relativement aux trois points additionnels soumis par la Russie.

L'attitude de l'Autriche inquiète les alliés.

France.

Tout le nouvel emprunt français a été pris.

Le gouvernement est sur le point d'envoyer d'autres troupes en Italie.

Angleterre.

Sir William Molesworth a été définitivement nommé secrétaire colonial.

Les restes de lord Raglan ont été reçus en grande pompe à Bristol.

Belgique—Les opérations dans la Belgique ne présentent aucune folie importante.

Marché au coton de Liverpool.

Les ventes de coton de la semaine, finissant le 27 courant, se sont élevées à 35,000 balles, dont 4,000 balles prises par la spéculation et 2,500 balles pour l'exportation.

La circulaire de MM. Denistoun & Co représente le marché comme languissant et enregistre une baisse de 1/8 penny par livre. Ventes de vendredi 7,000 balles.

Voici les cours: Fair Orleans 7 pence; middling Orleans 6 1/4; Fair Upland 6 3/4 et Middling Upland 6 3/16 pence la livre.

Commerce—Le marché de Manchester a été languissant.

Céréales—La circulaire de MM. Brown, Shipley & Co rapporte que les céréales comme n'ayant pas varié, à l'exception du maïs qui a beaucoup baissé; le maïs blanc a baissé de 3 s. et le jaune ainsi que le maïs de 1/2 par quarter.

Le marché aux farines s'est clos ferme aux cours suivants: Farine Canal de l'Ouest 40 à 40 s.6 d, et l'Ohio à 43 s. le baril. Le maïs blanc est rare à 44 s. le jaune se vend 36 s. 6 d. à 39 s. et le maïs 36 s. 6 d. le quarter.

MM. Spence & Co disent que les provisions ont peu varié. Le graisse a haussé 6 pences par 0,0 livres.

Le marché monétaire de Londres est actif. Les fonds de ... réduits de Walsh étaient 7 1/16 à la tonne. Le marché est animé, aux fonds [illegible]. Les fonds Américains sont en demande aux anciens cours.

Convention à New-York.

New York, 9 août—Une convention des marchands de liqueurs de l'Etat a ouvert des sessions à Syracuse.

Le Capt. Ford de l'armée des Etats-Unis est mort aujourd'hui à Sacketts.

Fièvre Jaune à Norfolk.

NORFOLK 9 août—La fièvre jaune s'est déclarée sur plusieurs points de cette ville. Elle continue de sévir à Portsmouth.

ELECTIONS.

KENTUCKY.—Louisville, 8 août—Les retours reçus de trente comtés de cet Etat donnent un gain de plus de trois mille voix aux Know Nothings. La ville est tout à fait tranquille.

Caroline du Nord—Une dépêche de Raleigh dit que Clingman, le candidat démocrate, est élu au Congrès par une majorité de 10,000 voix.

Alabama—Mobile, 10 août.—Les retours officiels du District Congressional donnent à Walker, candidat du parti Américain pour le Congrès, une majorité de 563 voix.

Dans le comté de Greene, la majorité de Shortridge, candidat gouverneur, est de 600 voix.

Winston a reçu 18 voix de majorité dans le comté de Marengo et 25 dans le comté Choctaw.

Nouvelles du Kansas.

Des nouvelles reçues du Kansas annoncent qu'il règne dans ce territoire une grande effervescence au sujet de la nomination d'un nouveau gouverneur. La Législature désire qu'il soit en faveur de l'esclavage.

On faisait circuler un mémoire demandant au président de nommer un monsieur Woodson dans le cas où Dawson n'accepterait pas la nomination.

Marché de New-York.

New-York, 8 août.

Coton, calme; farine aux anciens cours et demande modérée. Mais actif sans changement. Porc, en légère baisse. Graisse ferme de 10 5/8 à 11 1/4 la livre. Ventes de jambons à 11 1/4 à la livre. Epaules à 8 1/2 c. Sucre de la Nouvelle-Orléans 6 3/4 c. la livre. La mélasse de la Nouvelle-Orléans vend 33 cents le gallon. Les cafés de la Louisiane sont [illegible] Virginie et au Kentucky.

9 août.—Le blé est ferme et tend à la hausse.—Le maïs a légèrement baissé.—Vieux à 97 [illegible]. Les autres articles n'ont pas varié.

10 août.—La farine a légèrement baissé. L'Ohio se vend [illegible]; le blé a été en baisse de 2 à 3 cents [illegible]. Le maïs a légèrement baissé—Le maïs de 89 c le boisseau. Le porc est ferme.

Rivière.

LOUISVILLE, 9 août.—La rivière baisse lentement; il y a 4 pieds 9 pouces d'eau dans le canal. Le steamboat F. Butler est arrivé hier de la Nle-Orléans, et le Bes. Franklin est parti le 7 pour ce port.

Le Concert de Lehmann aura positivement lieu ce soir, au Lac.

CHRONIQUE LOCALE.

HOPITAL DE CHARITE.—Rapport de l'Hôpital de Charité pour la semaine se terminant hier, à 6 heures:

Admis	366
Renvoyés guéris	250
Morts	106 dont 122 de fièvre jaune.
Malades en traitement	631

Des 250 malades renvoyés, 100 avaient la fièvre jaune.

DETOURNEMENT DE FONDS—Les détournements de fonds commencent à l'ordre du jour en ce moment à la Nouvelle-Orléans. Un officier [illegible] ancien receveur du Premier District, accusé George E. [illegible] d'avoir volé $135 qu'on l'avait chargé de remettre. On soupçonne Comptes d'avoir trempé dans le vol d'un sac contenant une somme de $30.0 ou de plus qu'une maison de commerce de Galveston avait envoyé, par le Louisiana, à une maison de cette ville. La police ne l'a pas encore arrêté.

AYANT DE FER—M. Bossey est arrivé, jeudi, de la Havane où il s'était rendu pour retrouver Blanchard, son commis, qui lui avait volé $11,000. Il a découvert Blanchard et sa femme à bord de la goélette Montezuma; le jeune homme lui a rendu $5,000, mais n'a pas pu donner le reste parce qu'il était dans le moment de la nuit [illegible].

FAMILLE EMPOISONNEE.—Mme veuve Cammine et ses quatre filles, demeurant dans la rue Rousseau, ont failli être empoisonnées, samedi dernier, par des champignons vénéneux que la jeune Cammine avait cueillis en ville [illegible].

AFFAIRE SMALLEY.—Le recorder Bright a terminé hier l'interrogatoire sur Adam Bosse, Thomas Smalley et l'emploi Kelly, accusés d'avoir empoisonné M. Levi Smalley. Les prévenus ont été renvoyés devant la Première Cour de District.

ABUS DE CONFIANCE.—Elizabeth Smith a fait arrêter Dominique [illegible] sous la rue Royale, qu'elle accuse de s'être approprié une montre de $85 qu'elle lui avait confiée.—[illegible]

VOL.—Un Maltais du nom de Francisco Martinez arrive il y a quelque jours, de S. Louis avec Joaquin Alvarez qui l'invita à venir demeurer chez lui. Lorsqu'il reçut à la Nouvelle-Orléans; Martinez [illegible] Jeudi soir, ce Maltais a été soustrait une somme de $160 ainsi que des bijoux qui ont été vus [illegible]. Il croit que le vol a été commis par Alvarez et il a fait arrêter [illegible]

FOLLE.—M. John Lake déclare que sa femme a eu un ... de folie [illegible] comme une personne aliénée [illegible]. Le tribunal a acquitté [illegible] à la demande de M. Lake.

BANQUES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—Nous avons sous les yeux l'état de la situation des banques de la Nouvelle-Orléans à la fin de mois de juillet. L'actif réalisable de celles qui sont administrées en vertu de l'ancien système est de $17,230,963.51 contre un passif remboursable de $12,132,843 95. L'actif des banques libres s'élève à $7,150,320 66 et leur passif à $3,632,649 21.

La banque des Citoyens a $1,967,285 de circulation; la banque du Canal, $565,175; la banque de la Louisiane, $618,464; la banque de l'Etat de la Louisiane, $1,661,730; la banque des Artisans, $310,120; la banque de la Nouvelle-Orléans, $668,815; la banque du Sud, $197,205; la banque de l'Union, $362,310; l'Association Consolidée, $3,065.

Quant aux espèces, elles sont distribuées dans la proportion suivante entre nos différentes institutions monétaires: banque des Citoyens, $1,494,678 68; banque du Canal, $634,617 33; banque de la Louisiane, $1,968,374 93; banque de l'Etat de la Louisiane, $1,395,218 29; banque des Artisans, $238,867 65; banque de la Nouvelle-Orléans, $615,364 31; banque du Sud, $189,484 49; banque de l'Union, $260,773 21; Association Consolidée, $83,912 74.

FIEVRE JAUNE.—Nous lisons dans un journal de New-York:

L'invasion de la fièvre jaune s'est étendue [illegible]

[illegible]

avec une certaine intensité. Norfolk, la ville la moins maltraitée n'a eu jusqu'ici que 24 cas et six décès. Mais à Portsmouth et Gosport, le nombre de cas constatés s'élève à 100 et celui des morts à 41. Jeudi, il y a eu à Portsmouth [illegible]; à Gosport, 4 décès et 10 cas [illegible] dans cette dernière ville que l'épidémie a [illegible]. A Norfolk, elle paraît ne s'être manifestée jusqu'ici que dans les bas quartiers. Les premiers cas ont été constatés dans un îlot de misérables masures, connu sous le nom de Barry's row. Les autorités ont ensuite fait évacuer ce repaire et brûlé les maisons qui y contenaient. La terreur commence à se répandre et la population abandonne en hâte les localités infectées.

Funérailles de lord Raglan.

Devant Sébastopol, 7 juillet.

Les armées alliées ont rendu, mardi dernier, les derniers honneurs au commandant en chef des forces anglaises. Tous les officiers généraux français, sardes ou turcs, que les devoirs du service ne retenaient pas à leur camp se trouvaient réunis à quatre heures de l'après-midi, dans la cour du quartier-général. Devant les marches du perron, une pièce de canon attelée de huit magnifiques chevaux était arrêtée, attendant le fauteuil ... qu'elle devait conduire jusqu'à la baie de Kazatch, où le *Caradoc* se tenait sous vapeur. Plus en arrière, un bataillon de grenadiers de la garde anglaise était rangé en bataille, et dans l'espace laissé libre à une respectueuse distance, on voyait tous les nombreux et brillants états-majors. Dès que le cercueil, porté par des soldats, parut au seuil de la maison, un profond silence s'établit dans cette foule différente. Une musique militaire commença aussitôt un chant funéraire, pendant que le cercueil était déposé sur une plate-forme de chêne, établie au-dessus même de l'affût. Des voiles de deuil, le pavillon d'Angleterre, les insignes du commandement suprême, le recouvraient. Aux quatre angles, les généraux des quatre armées alliées prirent place; le général Pélissier, en arrière, à la droite; le généralissime Omer Pacha, à la gauche; en avant, à la droite, le général de la Marmora; du côté opposé, le général Simpson, que son ancienneté avait appelé au commandement provisoire de l'armée anglaise.

Dès que le cortège s'ébranla, les officiers de toutes les armes suivirent en ordre, précédant les officiers anglais, derrière lesquels marchaient les troupes d'escorte. Le cortège, tournant à gauche contre la maison, descendit par le jardin même du quartier-général, entre deux haies de soldats, pour gagner la route qui mène à la mer. Le spectacle était plein de grandeur, et sur toutes les collines voisines, on voyait une cavalerie nombreuse et des batteries de campagne rangées en bataille. Les éclats du canon, dernier salut, faisaient vibrer l'air. Un beau soleil éclairait tous les sujets à cheval, ce char funèbre, digne de celui qui, sa vie entière, porta le noble harnais de combat. Rien de pénible et de douloureux comme dans les convois de deuil que l'on rencontre parfois dans nos villes. Ici, on apprête respirait une mâle vigueur, l'énergie de compagnons de dangers qui tous ont regardé la mort face à face, et dans ce jeu et suprême hommage, rendu avec une solennité aussi grande, trouvait un puissant encouragement, une noble récompense. Ce char mortuaire était très imposant. La pièce avait tous ses engins pour le combat; les chevaux qui la traînaient étaient ceux qui l'auraient conduite à la bataille, et l'on voyait à l'arrière, descendu les voltigeurs, d'assez pavillon anglais, sortir la gueule du canon, qui semblait menacer encore. Sur la route, des batteries d'artillerie de campagne attendaient; et plus en avant, de la cavalerie, un régiment de cuirassiers français et un régiment de dragons; derrière l'escorte d'officiers, il y avait des batteries d'artillerie. Un régiment de dragons anglais fermait la marche. Les troupes anglaises formaient la haie jusqu'au quartier-général français, suivant leur usage, le bout du fusil à terre, les deux mains appuyées à la crosse, la tête inclinée, dans une pose pleine d'une noble tristesse.—Depuis le quartier du général Pélissier, cet honneur était réservé aux troupes françaises.

Les Zouaves de la garde présentaient les armes, puis les voltigeurs, les grenadiers, les gendarmes; là s'ébranlait aussi jusqu'à Kazatch. La distance des bivouacs des troupes sardes et turques était trop grande pour que l'infanterie pût s'y joindre. Il n'y avait que des dont de cavalerie sarde. En distance du cimetière, les musiques étaient échelonnées, et sur les hauteurs, six pièces de batterie tiraient leurs salves d'honneur. Le Kazatch, le cortège fut reçu par la marine, avec cette imposante solennité qui lui est particulière. La nuit était presque tombée quand le corps de lord Raglan fut déposé à bord du *Caradoc*, qui fit immédiatement vapeur pour l'Angleterre.

Une dépêche télégraphique a confirmé, d'une façon définitive, le général Simpson dans le commandement de l'armée anglaise.

Le Feu de la Saint-Jean.

Encore une de ces vieilles coutumes qui disparaissent chaque jour et dont le souvenir seulement aura bientôt complètement effacé. Celle-ci, jadis consacrée par les réjouissances du peuple,—quand le peuple ne cherchait pas sa joie dans la cruauté et les souffrances,—cette fête, disons-nous, est presque oubliée dans les villes, et bientôt elle sera également abandonnée des campagnes. C'était pourtant un beau spectacle que celui de ces feux brûlant par toute la France sur les montagnes et dans les plaines, allumés par les magistrats de la cité ou par les vieillards sur les places publiques, dans les bourgades et les fermes isolées! Cette flamme brillante sur la montagne au-dessus de la plaine, pendant une de ces belles nuits qui ne se rappellent-elles pas le solstice d'été? Et ces gerbes de feu montant vers le ciel ne nous semblaient-elles pas l'image du soleil parvenu à son apogée pour retomber bientôt et nous ramener lentement aux longues nuits d'hiver?

Mais aujourd'hui la civilisation nous enlève ces usages, ces rites, ces coutumes comme autant de traditions ridicules, et nous ne voyons plus de *feux de joie*. Cependant, il faut le dire, le feu de joie était bien ancien. St-Bernard nous dit qu'il était en usage chez les Sarrasins et les Turcs; Villaut lui a montré en Italie, et nous savons qu'elles pratiquaient aussi en Espagne, en Angleterre et en Allemagne. D'où venait-il? De Rome, qui allumait des feux pour célébrer le renouvellement de l'année au mois de mars, ou bien de la Grèce, qui célébrait la plupart de ses fêtes religieuses, le soir, à la lueur des flambeaux? Mais si les vestales de Rome entretenaient le feu sacré, et les Grecs entretenaient dans leurs temples un brasier, les sectateurs de Zoroastre vouaient aussi un culte particulier au feu sacré; les Incas adoraient chaque jour, et les Espagnols trouvèrent un usage établi chez les Péruviens peu de temps après la découverte de l'Amérique.

L'origine du feu de la Saint-Jean pourrait bien aussi n'être qu'un usage païen, et son institution remonterait aussi reculer au sens mystique qu'il se est [illegible]. On trouverait dans la [illegible] qu'il signifie aussi aujourd'hui le [illegible] à certaine saint quand [illegible]. Nous pourrions nous demander quelles sont les prendre cette fête telle qu'elle se célébrait, il y a des siècles passés et vous dire comment nos ancêtres la célébraient jadis.

La Saint-Jean, que l'on n'oubliait jamais dans les villes, les villages, les bourgs et les hameaux, était fêtée jadis avec une certaine solennité à Paris. Chaque quartier, chaque paroisse avait son feu particulier, et l'un des plus marquants était celui de la Bastille, auquel assistaient toute la garnison et l'état-major de la forteresse. Dès la veille, les canons de la Bastille tiraient trois décharges le soir, trois nouvelles décharges annonçaient le moment où le commandant mettait le feu aux fagots, et la fête se terminait par une explosion de mousqueterie de la garnison.

Toutefois, le plus brillant feu de joie était celui de la place de Grève, que les magistrats venaient allumer en grande cérémonie. Il était accompagné de certaines réjouissances; une magnifique collation était servie à l'hôtel de ville, et l'on vit souvent le roi y assister.

Le premier feu dont l'histoire ait gardé le souvenir est celui de 1471. Il fut allumé par Louis XI. Plus tard, en 1528, François Ier vint allumer le sien avec une torche de cire blanche garnie de velours cramoisi, et à ce moment la pièce retentit du bruit de douze pièces d'artillerie amenées à cet effet.

Henri II et Catherine de Médicis présidèrent ensemble au feu de l'an 1549; mais celui de 1573, allumé par Charles IX, fut l'un des plus remarquables. On y remplaça l'artillerie par des pièces d'artifice, et on entendit la musique se déroulant par Jacques Hémon le jeune, Claude Bouchardon, les trois joueurs d'instruments, et leurs compagnons. Au milieu de la place de Grève s'élevait un grand mât haut de 60 pieds, garni de traverses en bois auxquelles étaient attachées de bourrées et 200 cotrets. Dix voies de bois et cent bottes de paille formaient la base de ce bûcher, au-dessus duquel on plaça un tonneau et une roue garnis de fusées et de pétards, puis un grand nombre de couronnes de roses et de fleurs. Les membres de la [illegible] à la clarté des bougies et de la [illegible].

Ce n'était pas seulement à Paris que l'on sacrifiait des animaux pour le plaisir du peuple; on brûlait aussi des chats à Metz et en quelques autres villes la veille de la Saint-Jean. Autrement, comme on voulait complètement jouir du supplice de ces pauvres bêtes, on les mettait dans une cage qui permettait de les voir souffrir, courir, se tordre et mourir consumés.

Un compte de dépenses, publié par Sauval, nous fait savoir qu'on donna à Lucas Pommeroux, un des commissaires des quais de la ville, cent sols parisis pour avoir fourni durant trois années, finies à la Saint-Joseph 1573, tous les chats qu'il fallait audit feu, *crime de coutume*, même pour avoir fourni, il y a un an, où le roi y assista, un renard pour *donner plaisir à Sa Majesté*, et pour avoir fourni un grand sac de toile où étaient lesdits chats.

C'était en 1573, au mois de juin, que le roi de France se donnait ainsi la satisfaction de voir des animaux se tordre dans la douleur et l'agonie. Trois mois après, il ordonnait le massacre de la Saint-Barthélemy; il allait contempler le cadavre de Coligny pendu à Montfaucon.

Assurément ce n'est pas un pareil spectacle que nous désirerions, et nous n'avons nullement le plaisir de Sa Majesté; mais il paraît qu'on ne pouvait pas même sous un temps de la Ligue, encore un, exercée des charmes d'aventures quelque variété en feu traditionnel. Un libelle de cette époque nous dit que [illegible]

Mais pour en revenir aux fêtes de l'hôtel de ville, nous rappellerons qu'en 1598, Henri IV assista au feu de la Saint-Jean, accompagné de ses gardes et des seigneurs de la cour; puis, le 23 juin 1615, son fils, Louis XIII, qui venait d'atteindre sa majorité, vint également honorer de sa présence cette cérémonie traditionnelle. Arrivé devant le portail de l'hôtel de ville, il fut reçu et complimenté par le prévôt des marchands, et les échevins le conduisirent dans la salle du trône.

[illegible]

Le rouge [illegible] l'hôtel de ville, le [illegible]

PROGRAMME
Du Parti Américain de la Louisiane.

I—Nous demandons que les lois de naturalisation soient révisées de manière à sauvegarder la sincérité du scrutin.

II—Nous demandons qu'il soit voté des lois convenables pour interdire l'entrée du pays aux mendiants et aux criminels.

III—Nous condamnons toute violation des droits acquis par les habitants de ce pays, qu'ils soient nés aux Etats-Unis ou à l'étranger.

IV—Nous croyons que le gouvernement fédéral ne doit point s'occuper de l'esclavage, et ne s'en point pour protéger ces droits constitutionnels.

V—Nous nous prononçons pour une forte politique nationale qui entoure d'une inviolable protection à l'étranger le nom américain, et qui sauvegarde et sauvegarde le citoyen de l'Union partout où il se trouve.

VI—Nous croyons que les Américains doivent gouverner l'Amérique et que ce gouvernement doit résulter de l'élection, seul moyen légitime de réforme dans ce pays.

VII—Nous croyons que les fonctions publiques doivent être effectives et non subalternes. Nous demandons les distributions de places parmi les solliciteurs qui les revendiquent comme la récompense de leurs services.

VIII—Nous maintiendrons et nous défendrons la Constitution des Etats-Unis, ainsi que l'Union, telle qu'elle existe actuellement, et les droits des Etats dans leur intégrité, exigeant en même temps que le gouvernement général remplisse également tous les devoirs qui lui sont imposés par la Constitution.

IX—Nous approuvons le programme adopté par le Conseil National du parti Américain, dans sa récente réunion à Philadelphie, mais nous rejetons l'application des principes du huitième article aux catholiques américains comme injuste, contraire à la vérité et complètement indigne de notre pays. Nous continuerons à protester contre toute intention de la liberté religieuse, car nous mettons au premier rang de nos convictions ce principe qu'entre l'homme et sa conscience Dieu seul est juge. Nous condamnons de la manière la plus formelle toute tentative ayant pour but de faire d'une croyance religieuse une condition nécessaire pour remplir des fonctions politiques, et nous ne nous joindrons jamais à un parti qui se partagerait pas complètement nos vues à cet égard.

X—Nous ne sommes opposés à aucun parti, aucune organisation politique, mais nous serons contre tous ceux qui combattront les grands principes américains que nous venons d'énoncer.

DOCTRINES D'ETAT.

Réforme des abus et diminution des dépenses de l'Etat.

Education de la jeunesse du pays dans les écoles établies par l'Etat.

Organisation constitutionnelle de la commission des terres inondées.

Administration plus efficace du département des améliorations intérieures dans le but d'améliorer notre navigation intérieure.

CANDIDATS AUX PLACES DE L'ETAT.

POUR GOUVERNEUR:
CHARLES DERBIGNY,
DE JEFFERSON.

POUR LIEUTENANT GOUVERNEUR:
LOUIS E. TEXADA,
DE RAPIDES.

POUR SECRETAIRE D'ETAT:
ROBERT G. BEALE,
D'EST BATON ROUGE.

Pour Trésorier:
J. V. DURALDE,
D'OUEST BATON ROUGE.

Pour Auditeur:
WALTER ROSSMAN,
DE CLAIBORNE.

Pour Avocat-Général:
RANDELL HUNT,
D'ORLEANS.

Pour Surintendant de l'Instruction:
O. D. STILLMAN,
D'OUACHITA.

Décédé hier à dix heures à M. JEAN BONHEMON, né à Bordeaux (France), à l'âge de 63 ans. Les amis et connaissances de sa famille sont priés d'assister à son enterrement, qui aura lieu cette après-midi, à 4 heures. Son corps est exposé rue Bagatelle, entre Urquhart et Girod.

De la part de sa femme.

Le témoignage des médecins ne peut pas être [illegible]

Le Dr John Bower raconte un fait extraordinaire au sujet du Vermifuge du Dr McLane. Une jeune dame était malade [illegible] BLUE ARM [illegible] PROLAPSUS UTERI [illegible] Vermifuge de McLane [illegible]

Célèbre eau-de-vie au gingembre, de Catherwood. [illegible] CATHERWOOD & ELMORE.

CANDIDATS.

Tout avis de candidature devra invariablement être payé d'avance.

Juge de la 2me Cour de District. Les amis de PHILIP HICKY MORGAN l'annoncent comme candidat à la place de Juge de la Deuxième Cour de District, en remplacement de J. N. Lea. L'élection a lieu le 13 août prochain.

M. M. KEARNEY est candidat à la place de Juge de la Deuxième Cour de District pour remplir la vacance occasionnée par la démission de l'honorable J. N. Lea.—L'élection aura lieu le 13 août 1855.

Le soussigné [illegible] est candidat à la place de Troisième Juge de Paix. L'élection a lieu le 5 novembre prochain. RICHD. RICHARDSON.

Nous sommes autorisés à annoncer que l'honorable M. MARIGNY est candidat pour Greffier de la Deuxième Cour de District.

La société de commerce existant à la Nouvelle-Orléans entre Mme Vve A. MICOUD et M. PIERRE COUSSIRAT [illegible]. Nouvelle-Orléans, 9 août 1855. VVE A. MICOUD, P. COUSSIRAT.

SUCRE de la Havane—200 caisses [illegible] R. CAMUZAC & Co, 29, Vieille Levée.

COURBURES—[illegible] Wm Clark, à vendre par R. CAMUZAC & Co, No 29, Vieille Levée.

TRAITEMENT ABORTIF DE LA FIEVRE JAUNE. PAR un moyen aussi simple que peu dispendieux le Dr. M. LABOUSSAN [illegible]

CHANGEMENT DE MAGASIN. D. FELT & STETSON, Marchands de fournitures de Bureau, fabricants de livres en blanc et imprimeurs, ONT transporté leur magasin du No 24 rue de Chartres, au grand magasin No 50, rue du Camp [illegible] Livres en blanc, Papier, Plumes en acier, Encres, [illegible] D. FELT & STETSON.

M. EUGENE MAISDA professeur de français [illegible] L. GUILBO, No 6, Gouverneur Place.

Magasin de TAPIS, No 23, rue de Chartres. TAPIS—Un grand assortiment de tapis de toute qualité. TOILE CIREE—De toutes largeurs et qualités. NATTES—Nattes blanches, à carreaux et de fantaisie [illegible] A. BROUSSEAU & CO.

A VENDRE. UN jeune nègre âgé de 18 ans, parfait domestique [illegible]

UNIVERSITE DE St-LOUIS. LE REV. J. WATHER [illegible] T. S. BLOSS & Co, 69, rue Tchoupitoulas.

AVIS. LE soussigné ont formé une société sous la raison commerciale de LAFOREST & DEMARE [illegible] A. LAFOREST. A. DEMARE.

AVIS AUX PHARMACIENS. LE soussigné offre à vendre [illegible] G. VALETON & Co.

SUCRE—1000 caisses [illegible] E. DE VISSER & Co.

CIGARES—[illegible] E. DE VISSER & CO.

Boîte de Syrop, se fermant hermétiquement, sans soudure (Self-Sealing can.) [illegible]

Le plus beau [illegible]

[illegible]

Banque de la Louisiane. Nouvelle Orléans, 21 juillet 1855. LA direction de cette banque a déclaré un DIVIDENDE SEMI ANNUEL DE CINQ POUR CENT et un DIVIDENDE EXTRA DE CINQ POUR CENT qui seront tous deux payés aux actionnaires à partir de lundi 6 août prochain. R. M. DAVIS, Caissier.

Dividende. Banque des Citoyens de la Louisiane. Nouvelle Orléans, 2 août 1855. LA Direction de cette Banque a déclaré un dividende semi-annuel de cinq pour cent sur le fonds capital de la Banque, payable aux actionnaires en comptant, à partir de lundi, 13 du courant. E. ROUSSEAU, Caissier.

Dividende. Banque de l'Etat de la Louisiane. Mercredi, 1er août 1855. AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette Banque, qu'un dividende semi annuel de cinq pour cent a été déclaré aujourd'hui et sera payé le 10 du courant. Par ordre de la direction, RICHARD RELF, caissier.

Compagnie de la Presse à Coton de la Levée. LA Direction a déclaré aujourd'hui un dividende de [illegible] pour cent, qui sera payé immédiatement aux actionnaires. F. J. FORSTALL, Secrétaire.

LES soussignés annoncent qu'ils ont recommencé leurs affaires en plein et qu'ils continueront les affaires de commission, comme par le passé. Nouvelle Orléans, 20 juillet 1855. FELLOWS & Co.

Réchard, Aldigé & Co, Importateurs, de marchandises françaises et étrangères, 35 rue de Chartres. REÇU par les derniers arrivages du Havre: Assortiment français renouvelé de Gros Grains [illegible] En consignation: 2 caisses veaux cirés, marque Larné et Combes, 10 caisses conserves [illegible] 200 paniers champagne première qualité.

ASSOCIATION. LES soussignés ont formé une société sous la raison sociale de F. D. SEGOND & COUTIS, pour les affaires de commission, à général et l'importation. F. D. SEGOND, A. COUTIS, 13, rue Bienville.

MARBRE—15 blocs marbre brut d'Italie [illegible] LANATA, GANDOLFO & Co, 9 & 10, Jefferson.

EAUX-de-vie—[illegible] LANATA, GANDOLFO & Co, 9 & 10, Jefferson.

FRUITS & CONSERVES—[illegible] LANATA, GANDOLFO & Co, 9 & 10, Jefferson.

UN Monsieur d'un certain âge et ayant habité très longtemps cette ville, désire trouver dans une famille respectable et honorable, un logement et la pension [illegible] Veuf, lettre C, No 90, poste restante.

EAU DE VIE—[illegible] EUG ROCHEREAU & Co, 77 et 19 rue St Louis.

VINS—[illegible] EUG ROCHEREAU & Co, 77 et 19, rue St-Louis.

AVIS. CHANGEMENT DE DOMICILE. LE soussigné prévient ses amis et les marchands de la ville et de la campagne qu'il a transporté son comptoir à l'enseigne des rues Bienville et Chartres au premier. JAMES LEGERS.

Demande de Domestique. UN bon domestique trouvera un emploi permanent [illegible]

TABAC—12 balles tabac [illegible] BRUGUIERE & Co, 16, rue Bienville.

$50 de récompense. PARTI marron le 23 courant, de chez le soussigné, le jeune nègre NOEL, âgé d'environ 17 ans [illegible] M. L. M. BIENVENU [illegible]

SAVON—En débarquement du navire Mary Ward [illegible] QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St Louis.

MAQUEREAUX—En débarquement du navire Mary Ward [illegible] QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 & 15, rue St-Louis.

AVIS. PERDU—Un billet de cent piastres, du 23 juillet 1855 [illegible] J. B. DERBEY, courtier.

AVIS. LE soussigné étant parti pour le Nord et désirant régler une partie de son stock, offre à vendre aux meilleures conditions un magnifique assortiment des articles suivants [illegible] P. M. CHASSAGNIOL, [illegible]

LE MESSAGER DES DAMES ET DES DEMOISELLES, REVUE MENSUELLE. PUBLIEE avec le concours [illegible] Conditions d'abonnement, par an ... $4 00 [illegible] A. PAYA & Co, 26, Chartres, Agents généraux pour la Louisiane et le Mexique.

AVIS AUX PATISSIERS. ON demande de suite un bon ouvrier pâtissier [illegible] ANT GIRAUD 44 Vieille Levée.

INDIENNES COULEURS FONCEES. Nouvelles dispositions. A vendre par le soussigné, à débarquement du steamer Black Warrior de New York: [illegible] LOUIS DUCOURNAU, 95 rue de Chartres.

SARDINES à l'huile de Guiot de Lorient [illegible] V & B MAIGNAN, 28 & 29 rue St Louis.

REÇU par les derniers arrivages de Bordeaux: 50 barriques vin rouge bon ordinaire [illegible] B. RENAUD & A. TAMBOURY, quincaillerie Royale et St Louis.

EN magasin—150 barriques bon vin pour famille [illegible] E. DECHAMPS, 81, rue St-Louis.

[illegible] FABRES & HERMAN, [illegible]

C. CAVAROC & Co., Importateurs de vins, eaux-de-vie, huile, d'olive, &c., et Marchands commissionnaires, Rue Royale, No 144.

MARLOT & SON. No 127, rue des Magasins [illegible] MARLOT & SON.

50 [illegible] LION & PINTARD.

[illegible]

HOTEL WASHINGTON, AU LAC. Grands Concerts d'été, PAR LEHMANN. Les Mardis et Samedis de chaque semaine. Prix d'admission ... 25 cents. On commencera à 7 heures précises. [illegible] Prix du passage dans les omnibus, 10 cents.

AUX FAMILLES. MESSIEURS D. POINCY & Co. annoncent aux familles et au public en général, qu'ils ont fait l'acquisition du PETRIN MECANIQUE de M. [illegible] Pour l'accomplissement [illegible]

PERDU, UN billet de $100, portant la date du 24 décembre 1854 [illegible]

LE Docteur COMBE traitera exclusivement les PARALYTIQUES [illegible]

POMMES DE TERRE—300 [illegible] DONNELLY BAZZINA & Co.

VIN QUINQUINA—[illegible] ANT COSTA, 16 rue de la Douane.

COGNAC, COGNAC—[illegible] R. CAMUZAC & Co, 29 Vieille Levée.

CHAMPAGNE—[illegible] R. CAMUZAC & Co, 29 Vieille Levée.

HAUT SAUTERNE—[illegible] CAMUZAC & Co, 29 Vieille Levée.

VIN SHERRY—[illegible] R. CAMUZAC & Co, 29 Vieille Levée.

EAU DE FLEURS D'ORANGER—[illegible] R. CAMUZAC & Co, 29 Vieille Levée.

OPORTO ET REGO—[illegible] R. CAMUZAC & Co, 29 Vieille Levée.

FRUITS A L'EAU DE VIE—[illegible] R. CAMUZAC & Co, 29 Vieille Levée.

SUCRE DE LA HAVANE—[illegible] R. CAMUZAC & Co, 29 Vieille Levée.

POIS DE LA CAROLINE—[illegible] D. HASPAY, No 61, rue Gravier.

PATATES—300 barils de Louisville [illegible] OIGNONS—300 barils [illegible] POMMES SECHES—160 barils du Nord [illegible] PECHES SECHES—30 barils du Nord [illegible] POIS DE LA CAROLINE—[illegible] DONNELLY, BAZZINA & Co, 66 rue Tchoupitoulas.

PAPIER DE PAILLE—[illegible] E J HART & Co, 77 et 79 Tchoupitoulas.

SAVON—300 caisses [illegible] E J HART & Co, 77 et 79 Tchoupitoulas.

JAMBONS—[illegible] E J HART & Co, 77 et 79 Tchoupitoulas.

FROMAGE—[illegible] E J HART & Co.

CHANDELLES—[illegible] E J HART & Co, 77 et 79 Tchoupitoulas.

CACAO—[illegible] ANTe COSTA, 16, rue de la Douane.

En débarquement du navire Morales, de Bordeaux [illegible] E. DECHAMPS, No 81, rue St-Louis.

A VENDRE, par le soussigné, en débarquement du navire [illegible] JEAN PIERE.

VIN DE CHAMPAGNE—[illegible] PREAU & COUTURIE, 31 et 33, Gravier.

DENTELLES, MANTELLES, &c., &c. Magasin à bon marché DE HAMBY, 155, RUE DU CAMP 155 [illegible] MAGASIN HARBY, 155, rue du Camp, Presque'en face de l'église St-Patrick.

Ale d'Ecosse de Younger. A L'Epée de l'Inde [illegible] J. Y. DE EGANA, No 67 rue Bienville.

A LOUER. Une jolie maison [illegible] C. CAVAROC & Co, 144 rue Royale.

EN magasin et à vendre par le soussigné [illegible] PAUL LACROIX, 23 Toulouse.

SUCRE DES OPELOUSAS. 60 boucauts [illegible] BLANCHIN & CHAUDET, 60 Vieille Levée.

Chaussures!! Chaussures!!! Les plus belles et les meilleures Chaussures QUE L'ON PUISSE VOIR à la manufacture de BLANCARD & GUIET, [illegible] rues Royale et Dumaine [illegible]

LA CANNE A SUCRE A LA LOUISIANE, Sa culture, sa constitution, ses produits. Ou recherches chimiques sur toutes les substances que la canne à sucre renferme. TEL est le titre d'un ouvrage dont la première partie doit être publiée à la Nlle Orléans avant la fin de l'année 1855. [illegible] PAR SOUSCRIPTION. Si le 15 de septembre prochain le nombre des souscripteurs est suffisant pour couvrir les frais d'impression et d'édition, la première partie de l'ouvrage sera mise sous presse et paraîtra le 1er de novembre 1855. [illegible] Le prix de chaque livraison est fixé à $3. [illegible] J. B. AVEQUIN.

COLLEGE DE ST JOSEPH, BARDSTOWN, Ky. UN professeur de ce collège se trouve maintenant dans le Sud et partira pour Bardstown, avec les élèves vers le 15 août, de la ville et de la côte. [illegible] Conditions: Enseignement, nourriture, logement et blanchissage ... $150. A payer, en entrant ... 10. Pour le prospectus, s'adresser à J. B. STEEL, No 60 rue du Camp; à MM. BROWN, JOHNSON & Co No 30, rue du Camp, ou à M. Hill au coin des rues Commune et Baronne.

INSTITUTION FRANKLIN. Pensionnat et Externat pour les deux sexes, Rue Bayou, entre Remparts et Saint-Claude. CET établissement, à partir du 1er août prochain sera sous la direction de Messieurs F. S. SAMSON et ALFRED WURTEMBERG. [illegible] F. S. SAMSON & WURTEMBERG.

EDUCATION. Sous la direction de M. S. HARDT rue de la Douane, 66. MR WEIL, de l'Université de France, récemment arrivé à la Nouvelle Orléans, a ouvert un cours de calligraphie le 20 de juillet. [illegible]

Louis F. Maxent, MARCHAND COMMISSIONNAIRE, Importateur de Vins de Bordeaux, No 36, RUE TOULOUSE. Entre les rues Chartres et Royale. [illegible]

VIN BLANC—[illegible] L. F. MAXENT, 36, rue Toulouse.

Dissolution de société. LA société de commerce qui a existé entre les soussignés, sous la raison de CAVELIER & MAXENT, a été dissoute d'un commun accord le 1er juillet courant [illegible] Nouvelle Orléans, le 7 juillet 1855. Aîné Z. CAVELIER. L. F. MAXENT.

AVIS. LE soussigné informe ses amis et le public qu'il continuera les affaires de commission [illegible] L. F. MAXENT, No 36 rue Toulouse.

Librairie française de Ver HEBERT & Co, 149, rue de Chartres. Avis aux Abonnés. LES Numéros du mois de juin des diverses publications françaises, sont prêts à être délivrés aux souscripteurs. Ver HEBERT & Co.

VEUVE HEBERT & Co, 149, rue de Chartres. REÇU par le Wurtemberg—100 rames environ de papier [illegible]

BALAIS—En débarquement [illegible] QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St-Louis.

Ale d'Ecosse, de Younger. UN nouvel envoi de cette excellente boisson [illegible] J. Y. DE EGANA, No 67, rue Bienville.

LE soussigné, partant pour France, prévient le public que M. E. GILLY est chargé de sa procuration. F. ROUMIEU.

Hospice Nilsa pour les Garçons. CETTE institution est ouverte pour l'admission des orphelins. S'adresser à A. D. DORIOCOURT, W. C. C. CLAIBORNE, C. CUVELLIER.

EN débarquement du navire Morales, de Bordeaux [illegible] L. F. MAXENT, 36, rue Toulouse.

Demande d'une cuisinière. UNE bonne cuisinière blanche ou de couleur [illegible]

Propriétés à vendre à la Baie St. Louis. [illegible] M. MONET [illegible] F. SALLES, 27 rue Condé, ou J. LLADO, pharmacien, No 27 rue Condé.

Avis aux habitants. CHANGEMENT de domicile de J. B. MONTAGNE, rue Bourbon, en face de la rue Jefferson No 173 [illegible]

LES soussignés ont formé une société sous la raison sociale de B. RENAUD et A. TAMBOURY [illegible] B. RENAUD, A. TAMBOURY.

LA Société de commerce sous la raison sociale J. B. PREAU & Co, étant arrivée à son terme [illegible] Nlle-Orléans, 30 juin 1855. J. B. PREAU. Am. COUTURIE. Th. CAPTAINE.

Par suite du retrait de monsieur Th. Captaine, de la maison J. B. PREAU & Co, les soussignés [illegible] PREAU & COUTURIE. Nlle-Orléans, 2 juillet 1855. J. B. PREAU. Am. COUTURIE.

Le soussigné continuera pour son compte les affaires de commission et d'importation [illegible] Nlle-Orléans, 2 juillet 1855. Th. CAPTAINE.

M. GEORGE PIERRE VOGEL est prié de passer au bureau de ce consulat. Consul de Belgique. E. REUGENS, 21, rue Commune.

EN débarquement du navire Osmond, de Bordeaux [illegible] G. VALETON & Co, No 25, rue Tchoupitoulas.

Livres à copier les lettres, de Mann. [illegible] LIVRES A COPIER DE FELT [illegible] D. FELT & STETSON, 64 rue de Chartres.

SEWELL T. TAYLOR, 12, Rue Royale. Importateur de Vins, Liqueurs, &c. Vente en Gros et en Détail. [illegible]

EN débarquement du brick Hamburg, J. Peters [illegible] E. DE VISSER & Co, No 74, rue des Magasins.

BOTTES, SOULIERS ET CHAPEAUX.—[illegible] L. MORRIS & Co, 12 chaussée, angle de la Douane.

VOORHIES, GROSS & Co. MARCHANDS COMMISSIONNAIRES, No 15, RUE TCHOUPITOULAS, NLLE-ORLEANS. [illegible]

Lampes!! Lampes!!! Lampes!!! 200 LAMPES [illegible] LION & PINTARD, 62 et 64, rue Royale [illegible] Bienville.

[illegible] J. M. GOULD & Co, No 3, rue des Magasins.

[illegible]

Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest. ARRANGEMENTS POUR L'ETE. CONVOIS pour passagers, tous les jours, d'Alger au Passage de Lafourche et du Passage de Lafourche à Alger. Départ d'Alger à 8 heures du matin; arrivée au Passage de Lafourche à 11 heures du matin. Départ du Passage de Lafourche à 3 heures de l'après-midi et arrivée à Alger à 6 heures du soir. CONVOI SPECIAL. Un convoi spécial partira d'Alger tous les samedis, à 4 heures de l'après-midi et reviendra lundi matin, partant du Passage à 7 heures du matin et arrivant à Alger à 10 heures du matin. Il sera émis, tous les jours, comme suit, des billets pour aller et revenir: Au Bayou des Allemands ... $1 25; Au Passage de Lafourche ... $ 50. A. B. SEGER, vice-président.

Ferry du Chemin de fer des Opelousas. LE fret pour le dépôt d'Alger sera reçu dorénavant les MARDIS et les JEUDIS, au débarcadère du ferry, au pied de la rue du-Anis. J. P. CALDWELL & Co.

PAPIERS PEINTS NOUVEAU DELCROIX. 108—Rue de Chartres—108. VIENT de recevoir par les derniers arrivages, plusieurs magnifiques envois de papiers peints, comprenant tout ce qu'il y a de plus nouveau en dessins, et de plus frais en impressions. [illegible] DELCROIX, 108, rue de Chartres.

Apprenez l'anglais!!! CEUX qui désirent acquérir rapidement une connaissance correcte et pratique de cette langue en peu de temps [illegible] BELSON, No 8, rue St-Charles [illegible]

GRAND EXPRES
De la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

UN exprès qui partira tous les jours est maintenant établi sur le Chemin de fer des Opelousas, entre la Nlle Orléans et le Bayou Lafourche [illegible] Pour Thibodeaux, M. Bee, Tigerville, la Baie de Berwick, Pattersonville, Centreville, Franklin, la Nouvelle-Ibérie, St. Martinville, Washington et Opelousas. Les espèces, les bijoux, les objets de valeur et toutes sortes de marchandises seront promptement transmis et délivrés. [illegible] Chaque Exprès est confié à des messagers spéciaux. Toutes les marchandises et ordres de la Nouvelle-Orléans [illegible] M. Joseph Burton, No 130, rue de la Vieille Levée [illegible] L'Exprès part du bureau de MM Adams & Co. No 90, rue du Camp [illegible] STARK & JONES, Bureau No 90, rue du Camp.

AUX PLANTEURS. Bœufs à bon marché. TRENTE MILLE livres plus ou moins de dépouilles de bœufs [illegible] J. A. MORTON & Co, No 66, rue Nlle Levée.

A VENDRE—MARY, mulâtresse, âgée de 19 ans, bonne cuisinière de maison [illegible] J. EUGENE TOURNE, 95, rue Conti.

LAGAY & LEGARY, 36, rue de Chartres, Importateurs de confections. REÇU par le Colombia [illegible]

P. A. HEBRARD, 115, rue du Canal, près Royale. IMPORTATEUR de marchandises françaises, anglaises et américaines [illegible] P. A. HEBRARD, 115, Canal, près Royale.

LOUISIANA HOTEL—BAIE ST LOUIS. LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public que l'établissement ci-dessus est maintenant ouvert [illegible] A. COUDREAU.

F. MALLARD, 67 RUE ROYALE, A en ce moment un très beau choix de meubles de salon et de chambre à coucher [illegible] Véritable huile de COLZA [illegible]

Dissolution de société. LA Société en commandite de A Tamboury et Co, est dissoute d'un commun accord, à dater du 20 courant. [illegible] A. TAMBOURY, LEON DECOURNAU, J. DUCOURNAU.

PORTER de première qualité [illegible] J. Y. DE EGANA, 67, rue Bienville.

SALSEPAREILLE—71 balles [illegible] J. Y. DE EGANA, No 67, rue Bienville.

SEL—Reçu par la barque espagnole Perla, venant de Cadix, à vendre par JUAN Y DE EGANA, No 67, rue Bienville.

VERMOUTH—75 caisses, Noilly & Co [illegible] SOSTHENE THOMAS, 9, rue Gravier.

ABSINTHE ET KIRCH de Vesoul et Lausanne—175 caisses [illegible] SOSTHENE THOMAS, 9, rue Gravier.

HOTEL DES OMNIBUS, [illegible] MM. JNO. R. PRADAT & Co. [illegible] Prix: $2 par jour, $10 par semaine, $40 par mois. [illegible]

UNE DAME française désire trouver un pied à terre dans une famille respectable [illegible]

EN magasin—100 caisses absinthe Fox [illegible] QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 & 15 rue St Louis.

SAVON—En débarquement du navire Unicorn, de Boston—300 caisses de la marque de Winchester [illegible] QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 & 15 rue St Louis.

MORUE FRAICHE—200 quarts [illegible] J. H. MARKS, 76 et 78 rue Magasins.

GROS MAQUEREAUX No. 1 [illegible] J. H. MARKS, 76 et 78 rue Magasins.

BEURRE DE GOSHEN—[illegible] J. H. MARKS, 76 et 78 rue Magasins.

RAISINS—[illegible] J. H. MARKS, 76 et 78 rue Magasins.

CAFE JAVA—100 sacs [illegible] J. H. MARKS, 76 et 78 rue Magasins.

HUILE DE LARD—[illegible] JOS H MARKS, 76 & 78, rue des Magasins.

HUILE DE BALEINE—[illegible] JOS H MARKS, 76 & 78, rue des Magasins.

BOUCHONS—15 balles de 15 milliers [illegible] A. COUTIS, 13, rue Bienville.

Vente à prix de Marchandises sèches. Habillements de Marchands de la campagne [illegible] LANGUMMINI & CO [illegible] U. LANGUMMINI & Co, Maison Rouge No 1, sur la Levée.

TABAC—[illegible] J M CABALLERO, 36, Vieille Levée, entre Dumaine et Bienville.

OSNABURGS LANDERDALE—[illegible] G. B. GRAHAM, 36, rue Gravier.

Nous invitons les acheteurs à examiner notre assortiment d'articles de printemps [illegible] A. STUAZENBOGEN & STEBBOND [illegible] 68, rue de Chartres [illegible]

[illegible] PINEARD [illegible] 18mai.